



COMMUNE D'AUBONNE

Greffe municipal

Personne responsable :

Adresse/Rue :

NPA Localité :

Tél. :

E-mail :

Natel :

DEMANDE DE LOCATION POUR LE CHALET DE LA BÛCHERONNE

GENRE / BUT DU SEJOUR :

Date(s) :

Nombre de personnes : en journée : pour la nuit :

	Prix de location	Résidents aubonnois	Personnes extérieures
1 week-end :	du vendredi 16h30 au dimanche 17h00	Fr. 150.—	Fr. 300.--
1 semaine :	du vendredi 16h30 au vendredi suivant 16h00	Fr. 300.—	Fr. 500.--
1 jour :	uniquement du lundi au jeudi	Fr. 60.--	Fr. 100.--
Caution obligatoire pour toutes les locations. Veuillez prendre connaissance des conditions ci-dessous.		Fr. 300.--	
Frais administratifs non remboursable		Fr. 50.--	

Pour les personnes non domiciliées à Aubonne, La Municipalité exige la co-signature du formulaire par un garant aubonnois.

Equipements

Capacité d'accueil pour un repas à l'intérieur

10 à 12 personnes

Dortoir / couchage

6 places lits superposés

Le chalet de la Bûcheronne est équipé comme suit :

- vaisselle complète et batterie de cuisine
- eau à la pompe (citerne), fourneau à bois et éclairage solaire.
- table et bancs à l'extérieur

Les linges de cuisine et la literie complète doivent être apportés et repris par chaque locataire

Ce questionnaire, dûment complété et signé, est à renvoyer par poste ou à déposer au guichet du Greffe.

Une réservation n'est confirmée que lorsqu'elle est signée par la Municipalité et son paiement réglé avant l'utilisation.

Vous avez la chance de passer un séjour dans ce chalet, il vous appartient néanmoins de respecter les quelques points mentionnés ci-dessous :

- **Clés** : à prendre au bureau du greffe municipal pendant les heures d'ouverture mais au **plus tard jusqu'à 16h30**.
- **Garantie et paiement** : celle-ci devra être acquittée au même temps que la location. Une preuve de paiement sera demandée lors de la remise des clés.
→ En cas de réservation de dernière minute les frais sont à régler directement au Greffe lors de la réservation.
- **Bois** : chacun voudra bien fendre le bois pour son usage et pour compléter la réserve à disposition du locataire suivant. Une scie et une hache sont à disposition à cet effet. **Les clés du bûcher doivent rester au refuge.**

- **Déchets** : chacun évacuera, ses détritrus, ses bouteilles vides et autres déchets. Les dépôts sauvages sont strictement interdits à quelque endroit que ce soit; les exigences de l'Etat, applicables sous la responsabilité des communes, sont très sévères à cet égard.
- **Nettoyages** : chaque usager nettoiera soigneusement le chalet avant de partir et ne laissera aucun aliment dans les armoires qui attirent et font trop souvent le bonheur "d'habitants indésirables". Nous vous remercions de laisser le frigo ouvert et de refermer la vanne des WC lorsque vous quittez le chalet.
Si les locaux devaient être mal nettoyés, la Municipalité se réserve le droit de facturer les frais de remise en état.
- **Dégâts ou anomalies** : Tout dégât éventuel au mobilier ou autres anomalies seront annoncés sans faute lors de la restitution des clés.
- **Animaux domestiques** : Veillez à ne pas laisser vos chiens s'approcher du bétail et en particulier des vaches allaitantes.
- **Lumière** : **éteindre toutes les lampes avant de quitter le chalet, ceci pour le bon fonctionnement de l'installation solaire.**
- **Il est interdit** :
 - de planter des clous ou autres vis sur les armoires ou les portes.
 - d'allumer des feux devant le chalet et dans les pâturages
 - de laisser les chiens en liberté (bétail)
- **Accès au chalet** : les portails (clédar) sont toujours fermés à clé (cadenas) tant à l'entrée du pâturage qu'à l'entrée du chalet. Les cadenas ne doivent en aucun cas être déplacés ceci afin d'éviter que le bétail ne sorte du pâturage.
- **Parking** : 2 voitures au maximum pourront être stationnées dans le périmètre du chalet.
Prière d'utiliser le parking du "sapin à Siméon" pour les voitures supplémentaires (dès le 3^{ème} véhicule).

En cas de problèmes majeurs, vous pouvez contacter : Monsieur Julien Bombardier, tél. 079 332 33 10
ou en cas d'**urgence seulement** le berger du Chalet du Pré d'Aubonne, tél. 021 828 31 81

Vous confirmez avoir pris connaissance des conditions de location figurant ci-dessus et de vous y conformer **OUI – à cocher**

Nom et prénom du garant : Signature du garant :

Date : Signature du locataire :

<p>Restitution caution</p> <p><i>Veillez indiquer vos coordonnées bancaires</i></p>	<p><i>Nom, prénom et adresse du titulaire du compte :</i></p> <p>.....</p> <p><i>IBAN :</i></p>
--	---

En vous souhaitant un agréable séjour dans ce site merveilleux du Jura, nous vous présentons nos salutations les meilleures.

<input type="checkbox"/> Chalet libre	<u>VISA DU GREFFE MUNICIPAL</u>
CONFIRMATION DE RÉSERVATION	<u>DECISION DE LA MUNICIPALITÉ</u>
	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Négatif
	Prix : Fr.
	Réserves éventuelles :
	<u>Conditions</u> <i>Le/la locataire est responsable des locaux et/ou du matériel mis à disposition. Les dégâts constatés ainsi que les frais de remise en état ou de nettoyage seront facturés séparément.</i>
	Au nom de la Municipalité Le syndic : La secrétaire :
	Aubonne, le
	Cc : Municipal-e, Responsable services extérieurs, berger, bourse, greffe
	10.10